

Charte d'utilisation des services informatiques et numériques de la Médiathèque Désiré Klein Auneau-Bleury-Saint-Symphorien

La médiathèque met gratuitement à disposition du public du matériel et des logiciels informatiques et numériques permettant notamment la consultation d'Internet et le stockage de documents personnels au format numérique. En contrepartie, le public s'engage à respecter certaines règles.

Cette charte a pour objet d'établir quelques principes fondamentaux pour une bonne utilisation des services informatiques et numériques de la médiathèque. Elle précise les droits et devoirs de chacun. Elle complète le règlement intérieur affiché dans l'établissement.

Le non-respect d'une seule règle entraînera la suspension de la consultation pour l'utilisateur contrevenant.

Article 1 – Conditions d'accès

L'accès aux services informatiques et numériques est autorisé gratuitement à toute personne inscrite ou non à la médiathèque. Quelques limitations s'appliquent toutefois :

- Les mineurs de moins de 11 ans ne peuvent pas avoir accès à un ordinateur ;
- Les mineurs de plus de 11 ans doivent avoir l'autorisation signée par leur représentant légal pour accéder à Internet. La consultation s'exerce alors sous la responsabilité du représentant légal ;
- Les personnes non inscrites à la médiathèque doivent fournir un justificatif d'identité pour accéder à un ordinateur.

Article 2 – Conditions d'utilisation

2.1 Les Postes fixes

La consultation des postes se fait après identification auprès des bibliothécaires (carte de lecteur ou document d'identité).

La consultation des postes se fait par tranche horaire d'une heure renouvelable sous réserve de leur disponibilité.

L'utilisateur peut utiliser une clé USB.

L'utilisateur doit fermer sa session en quittant le poste.

Chaque poste est prévu pour une personne avec une tolérance de deux personnes maximum.

2.2 Wi-Fi

L'accès à ce service est soumis à une identification en ligne.

L'utilisateur bénéficie ensuite d'un accès gratuit à Internet aux horaires d'ouverture de la médiathèque.

L'utilisateur doit être autonome dans la gestion de son équipement personnel : configuration de la connexion, protection et sécurité du matériel. Il est seul responsable de son propre matériel.

L'utilisation du Wi-Fi se fait dans le respect des autres publics : matériel utilisé en mode silencieux, port d'un casque ou d'écouteurs obligatoire, interdiction de la fonction vocale.

Article 3 – Engagements de l'utilisateur

L'utilisateur s'engage à :

- Respecter l'ensemble du matériel informatique et numérique mis à sa disposition, le personnel et les autres usagers ;
- Ne pas importuner les autres usagers pour toute demande d'assistance ;
- Ne pas effectuer d'opérations pouvant nuire au bon fonctionnement du réseau informatique ou modifier en quoi que ce soit la configuration des postes informatiques, accéder aux fichiers systèmes, s'introduire dans les outils de configuration ;
- Ne pas effectuer de transaction bancaire en ligne et d'envois de SMS (en France ou à l'étranger) ;
- Ne pas installer ses propres logiciels ou télécharger des programmes sur les postes informatiques ;
- Ne pas consulter de sites contraires à la législation française, notamment ceux faisant l'apologie de la violence, de discriminations ou de pratiques illégales ainsi que des sites pédophiles ou pornographiques et à respecter les lois en vigueur, notamment celles concernant : le droit d'auteur, la copie illicite de logiciels commerciaux, la fraude informatique ;
- À ne pas diffamer, menacer, harceler ni violer les droits d'autrui par le biais des réseaux sociaux ;
- Veiller à assurer la sécurité et la sauvegarde de ses données personnelles, à les effacer du poste informatique à l'issue de sa session de travail et à ne pas accéder aux fichiers qui auraient été oubliés par d'autres utilisateurs, ceux-ci devant être considérés comme relevant de l'usage privé ;
- À signaler tout problème technique au personnel.

Toute personne utilisant le matériel informatique et numérique de la médiathèque s'engage à respecter les règles énoncées dans la Charte, faute de quoi elle pourra être exclue de ce service, temporairement ou définitivement.

Article 4 – Responsabilité de la Médiathèque

La médiathèque ne pourra pas être tenue responsable :

- Du contenu des sites et services consultés, de la nature des données interrogées, transférées ou mises en ligne par les usagers et de manière générale de toute information consultée par l'utilisateur ;
- De la nature du réseau Internet, de ses performances techniques, des temps de connexion et de réponse, pour consulter, interroger ou transférer des informations. Elle ne pourra être tenue responsable des éventuelles déconnexions en cours d'utilisation ;
- Des propos de l'utilisateur sur les messageries et les forums ;
- En cas d'interruption des services d'accès par le serveur occasionnant la perte de données ou tout autre préjudice.

Il est rappelé que les postes informatiques gardent en mémoire les sites internet consultés heure par heure. En cas de problème lié à la sécurité des installations, le personnel de la médiathèque peut être amené à accéder à tout ou partie des fichiers utilisateurs, à surveiller les activités d'un ou plusieurs utilisateurs ou à intervenir dans le déroulement d'une tâche.

La médiathèque met en œuvre des contrôles par logiciel de filtrage.